



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur la Mission de formation en Somalie

*2992ème session du Conseil AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
Bruxelles, le 25 janvier 2010*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

« Le Conseil demeure préoccupé par la situation en Somalie et par ses répercussions dans la région, et rappelle à cet égard ses conclusions du 27 juillet dernier. Il a indiqué qu'il continuait de soutenir pleinement le gouvernement fédéral de transition de la Somalie, et a souligné la nécessité d'une mise en œuvre intégrale de l'accord de Djibouti (signé le 19 août 2008). Le Conseil a réaffirmé qu'il était nécessaire de remédier dans le cadre d'une approche globale aux difficultés qui se posent en Somalie. L'UE devrait par conséquent continuer d'aider à la stabilisation du pays en apportant un soutien dans des domaines vitaux et prioritaires tels que le secteur de la sécurité, le développement, l'assistance aux populations et l'aide au renforcement des capacités, outre le déploiement en cours de l'opération EUNAVFOR Atalanta et de l'aide humanitaire. Le Conseil a rappelé les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la résolution 1872, qui demande instamment à la communauté internationale d'offrir une assistance technique aux forces de sécurité somaliennes.

Dans ce contexte, le Conseil est convenu de mettre sur pied une mission militaire pour contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes. Cette mission devrait se dérouler en Ouganda, où les forces somaliennes suivent d'ores et déjà une formation, ce qui devrait également faciliter la coordination de l'action de l'UE avec la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Son lancement, prévu au printemps 2010, devrait avoir lieu avec le prochain contingent de personnel devant suivre une formation. La mission devrait être dirigée en étroite coordination avec nos partenaires, y compris le gouvernement fédéral de transition, l'Ouganda, l'Union africaine, les Nations unies et les États-Unis d'Amérique.

# P R E S S E

Le Conseil a reconnu la nécessité d'une telle formation dans le cadre d'un effort international plus vaste, comportant notamment la surveillance du personnel en formation, le suivi et l'encadrement des forces après leur retour à Mogadiscio ainsi que le financement et le paiement de la solde des soldats. Le Conseil a souligné la nécessité de veiller à ce que ces questions soient traitées de manière satisfaisante en permanence, y compris avant le lancement de la mission.

Soulignant la nécessité d'une maîtrise du processus par le gouvernement fédéral de transition, le Conseil a noté qu'il serait également indispensable que la communauté internationale apporte à ce dernier toute l'aide dont il a besoin pour jouer pleinement son rôle et se doter des moyens lui permettant de constituer des forces de sécurité.

Le Conseil est convenu de rester saisi de la question et a demandé à la Haute Représentante de lui rendre régulièrement compte des progrès réalisés. »

---